

*Article 31 du Règlement*

auxquels doivent faire face les employés et les clients des Postes canadiennes.

Ainsi, monsieur le Président, nous accueillons avec plaisir la demande en question de la part du syndicat et nous exhortons le gouvernement à suivre la seule voie sensée qui s'offre à lui en l'occurrence, en reconnaissant qu'il existe des problèmes aux Postes et que des lacunes persistent, et en acceptant de donner suite à cette demande tout à fait raisonnable présentée aujourd'hui par le président du SPC.

\* \* \*

**LES PARTIS POLITIQUES****LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—LA COLLECTE DE FONDS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock):** Monsieur le Président, il y a plusieurs années, les néo-démocrates de l'Ontario se sont fait prendre à blanchir de l'argent pour le compte des édiles de la ville de Toronto. Ils se sont fait taper sur les doigts, mais cela ne les a pas arrêtés. Ils ont simplement décidé d'exercer leur activité en Colombie-Britannique.

Dans une lettre sollicitant des fonds, le maire de Surrey dit:

Pour souscrire, veuillez envoyer un chèque aux *Surrey Civic Electors*, 7222, King George Highway, Surrey, B.C.

P.S. Nous vous enverrons un reçu pour fins d'impôt si vous faites un don au NPD et vous aurez droit à un crédit d'impôt de 75 p. 100 sur le premier montant de cent dollars (par an) et de 50 p. 100 ensuite pour un montant de quatre cents dollars (par an).

Monsieur le Président, je demande au ministre du Revenu national de faire une vérification complète des livres du Nouveau Parti démocratique en Colombie-Britannique pour voir combien d'argent a été soutiré aux Canadiens.

S'ils n'ont pas de sens moral, ils devraient au moins agir dans la légalité.

\* \* \*

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES****ON DEMANDE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE**

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, au début de la matinée, l'Union des postiers du Canada a présenté une demande officielle au ministre responsable de Postes Canada, le priant de créer une commission royale d'enquête chargée d'étudier les pratiques de gestion de la Société canadienne des postes ainsi que l'accessibilité, la qualité et le niveau du service qu'elle offre.

Monsieur le Président, pas moins de trois employés de Postes Canada se sont suicidés cette année. A l'heure

actuelle, les employés ont déposé 52 000 griefs et le niveau de service se détériore constamment.

Au nom de mes collègues, monsieur le Président, j'exhorte le ministre à créer cette commission d'enquête dès que possible. Il ne fait aucun doute, monsieur le Président, que les employés qui déposent des griefs n'ont pas toujours raison, mais par contre ils n'ont pas toujours tort, et le gouvernement devrait prendre des mesures pour améliorer le niveau du service et les conditions de travail à la Société canadienne des postes.

\* \* \*

**LES SPORTS****LE CHAMPIONNAT MONDIAL JUNIOR FÉMININ DE CURLING REMPORTÉ PAR LE QUATUOR FUNK.**

**M. Walter Van De Walle (St-Albert):** Le Dimanche de Pâques, monsieur le Président, quatre jeunes femmes de Spruce Grove, en Alberta, sont devenues les coqueluches du monde du curling.

Le Quatuor Funk, que dirige Carole Larsen, composé de Laurelle Fund, première joueuse, Cindy Larsen, deuxième joueuse, Sandy Symyrozum, troisième joueuse, et Ladawn Funk, capitaine, a remporté le Championnat mondial junior féminin de curling.

Faisant preuve d'une technique exemplaire, elles ont rencontré et battu les meilleures joueuses de curling du monde entier. Ces jeunes femmes méritent l'admiration de tous leurs compatriotes pour l'esprit sportif, la détermination, et l'élégance dont elles ont fait preuve dans les situations difficiles. Elles peuvent certes être citées en exemple aux jeunes du monde entier.

• (1410)

Au nom de tous mes collègues à la Chambre, voire de tous nos concitoyens, monsieur le Président, je tiens à offrir mes félicitations enthousiastes aux nouvelles championnes du monde du curling.

Trois hurras pour le Quatuor Funk de Spruce Grove, en Alberta!

**Des voix: Bravo!**

\* \* \*

**LE COMMERCE EXTÉRIEUR****LA SOCIÉTÉ SYDNEY STEEL—LE DROIT COMPENSATEUR**

**M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys):** Le 23 février 1989, le département américain du Commerce imposait un droit compensateur de 103.55 p. 100 à la société Sydney Steel. Il a tenté de justifier cette décision préliminaire en alléguant toute l'aide que le gouvernement a fournie à ladite société. Il a agi ainsi parce qu'il estime que l'aide au développement régional constitue une subvention; à ses yeux, les programmes de développement régional comprennent les accords de développe-